

IME *Saint-Jean* *de Plaisance*

[Version française](#) [Renseignements](#) [Admission](#) [Prise en charge financière](#)

Prise en charge financière

Selon la convention passée avec les organismes de Sécurité Sociale, la prise en charge de frais de séjour est assurée à 100% par les Caisses d'Assurance Maladie

Les prix de journée sont fixés à l'année par arrêté préfectoral

En 2016, le prix de journée moyen est de

V INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

$\frac{3}{4}$ Internat : 225,63 €

$\frac{3}{4}$ Semi-internat : 225,63 €

V SERVICE ARC-EN-CIEL

$\frac{3}{4}$ Semi-internat : 313,10 €

V S E S S A D

C'est la seule ressource de l'institution

Vous êtes averti(e) chaque année, lors de la proposition, d'un avenant au contrat de séjour (ou document de prise en charge pour le SESSAD)

Certaines activités, non financées par le budget, peuvent faire l'objet d'une demande de participation exceptionnelle. Il en est ainsi par exemple du trousseau, des fournitures scolaires, de l'argent de poche, de certaines sorties, etc.

Abonnez-vous à la newsletter

Institut Médico-Educatif

IME Saint-Jean de Plaisance-du-Touch

4 avenue des Pyrénées
31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

Tél : 05 34 51 60 51

Fax : 05 34 51 60 50



ANRAS

Association Nationale de Recherche et d'Action
Solidaire

3 chemin du Chêne Vert
31130 FLOURENS

Tél : 05 62 74 81 50

Fax : 05 62 74 81 51



[Haut de page](#)